



**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE  
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS :  
AVEYRON  
SCRUTIN du 7 février 2023  
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **9 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BANERES, propriétaire forestier, scrutateur

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental de l'**Aveyron** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **11 H** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	8 413
Nombre d'enveloppes reçues	1 535
Nombre d'enveloppes invalides	101
Nombre de votants	1434
Nombre de bulletins nuls	21
Nombre de bulletins blancs	2
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>1 411</b>

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Stéphane FOURY	Gérard PARISOT	1 411

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie





- pour la catégorie PSG :

**Stéphane FOURY, titulaire / Gérard PARISOT, suppléant**

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
Service Développement des filières et de l'emploi  
Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie  
Bureau Réglementation et opérateurs forestiers  
3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **09 février 2023**

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE          Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Olivier PICARD</p>
 <p>Amaury DE GALARD          Scrutateur</p>	 <p>François DE BANIERES          Scrutateur</p>	